













Suis-je à jour de mes vaccinations?

Bonne question !... Car c'est indispensable pour mon inscription.

Vous envisagez d'exercer un métier dans le domaine de la santé ? Pour cela, il est indispensable que vous soyez vaccinés.

La vaccination est utile pour soi mais aussi pour protéger les autres, notamment les personnes les plus fragiles. Ainsi, la vaccination vous protège contre certaines maladies infectieuses et protègera également les patients auprès desquels vous interviendrez.



Attention : n'attendez pas les résultats des concours, faites vérifier vos vaccins par un médecin car être correctement vacciné peut prendre plusieurs mois.

Voici la liste des vaccins à faire* :

		1
BCG	Obligatoire	
Coqueluche	Recommandé	Tous ces va comme indis tenu du milieu lequel vous e Certains coi entrée dans vo que la réalisa programmés votre cursus.
Diphtérie - Tétanos - Poliomyélite	Obligatoire	
Grippe saisonnière	Recommandé	
Hépatite B	Obligatoire	
Méningocoque C	Recommandé	
Rougeole - Oreillons - Rubéole (ROR)	Recommandé	
Varicelle	Recommandé	

Tous ces vaccins sont jugés comme indispensables compte tenu du milieu professionnel dans lequel vous envisagez d'évoluer. Certains conditionnent votre entrée dans votre formation ainsi que la réalisation de vos stages programmés dans le cadre de votre cursus.

A l'issue du concours, si vous êtes admis, vous devez impérativement remettre dans votre dossier d'inscription de formation la fiche vaccination complétée par un médecin.

Celle-ci peut être remplie de manière simplifiée si vous créez votre carnet de vaccination électronique sur www.mesvaccins.net et le faites valider par votre médecin (ou le médecin universitaire ou le médecin du travail) : il sera partagé entre vous et ces professionnels de santé.

^{*} Source: Calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales 2016